

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

SUR

**LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE BILAN D'ACTIVITÉS
DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2004**

**LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE LA RÉGION
POUR L'EXERCICE 2005**

Adopté en séance plénière du 17 juin 2005

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Sur le projet de Décision Modificative n° 1 de la Région pour l'exercice 2005

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement prend acte du projet de la Décision Modificative n° 1 de la Région pour l'exercice 2005.

**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Sur le Compte Administratif et le bilan d'activités du Conseil Régional
pour l'exercice 2004**

Le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement adopte les avis formulés ci-joints par ses commissions.

oooooooo__ oooooo

Préambule

Sur la forme

Le C.C.E.E. tient à exprimer son souhait d'une plus grande harmonisation de la présentation des différents rapports sectoriels. Le Conseil a particulièrement apprécié le rapport « Économie générale » valorisé par des tableaux de bord. Aussi, le C.C.E.E. demande-t-il la généralisation de ce type de tableau. Ces éléments permettent en effet d'identifier aisément la nature de l'intervention, le bénéficiaire et le montant alloué à l'action.

Cet effort de transparence permettrait d'accroître la lisibilité des dispositifs régionaux et de mieux évaluer l'impact des politiques publiques de la Région.

Sur le plan budgétaire

Conformément à ses précédents avis, le C.C.E.E. note que le Compte Administratif pour l'exercice 2004 confirme la stratégie de la collectivité régionale en matière budgétaire depuis quelques exercices.

Anticipant les besoins du programme pluriannuel d'investissement notamment les travaux de la Route des Tamarins, la collectivité régionale a dégagé une importante marge de manœuvre en matière d'emprunt.

Le C.C.E.E. constate que le niveau d'endettement de la collectivité régionale est excellent puisque le ratio - dette/épargne brute est « de 0,3 année contre 1,5 année en 2000 et 1,8 année fin 2002 pour l'ensemble des régions ».

Si cette situation financière est a priori saine, le C.C.E.E. observe toutefois que cette stratégie financière s'est soldée par une diminution des investissements de la collectivité régionale dans les domaines indispensables au développement et à l'épanouissement humain.

Le tableau comparant les engagements en section investissement du Conseil Régional en 2003 et 2004 dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation illustre ce constat.

	Engagements en section investissement (en euros)	
	2003	2004
Culture	22 747 167,15	13 048 387,32
Sport	19 420 645,53	6 806 089,10
Enseignement secondaire	47 888 284,00	33 352 527,01
Enseignement supérieur	6 608 081,29	4 938 510,82

Le C.C.E.E. prend acte également qu'en matière de fonctionnement, le choix de la collectivité de maîtriser les dépenses ne s'est pas fait au détriment de la formation professionnelle ; les dépenses dans ce secteur continuent à croître (74 613 270,23 euros engagés en 2003 contre 78 501 647,74 en 2004) et représentent la moitié des dépenses de fonctionnement.

AVIS DE LA COMMISSION 1

sur le bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2004

Culture

Vie associative

La commission prend acte de l'implication du Conseil Régional dans la mise en place d'une politique culturelle axée sur l'accompagnement des projets des acteurs locaux. Cependant, la commission s'interroge sur les critères retenus par le Conseil Régional pour attribuer des subventions aux acteurs culturels. Elle regrette le manque d'informations de la collectivité régionale sur cette question.

De plus, la commission relève la volonté de la Région de soutenir les actions mises en œuvre par les associations. Elle attire cependant l'attention du Conseil Régional sur les difficultés que connaissent les associations non conventionnées pour réaliser leurs projets.

En effet, ces associations perçoivent leurs subventions seulement à mi-année et par conséquent, elles n'ont que 6 mois pour mettre en œuvre leurs activités. De plus, le versement des soldes de subventions s'en trouve parfois compromis. La vie associative est alors fragilisée avec ces aléas financiers et l'animation culturelle n'est pas répartie sur toute l'année mais restreinte aux périodes d'août/septembre et décembre.

Livre et littérature

La commission regrette que le livre soit le parent pauvre de la politique culturelle régionale, même si elle note que le Conseil Régional mentionne l'idée de créer un centre régional du livre et d'accompagner les auteurs dans leur processus de création et dans leur professionnalisation. Il est intéressant que le Conseil Régional reprenne cette idée exprimée par les acteurs culturels lors des États Généraux de la Culture ; mais il est dommage que rien ne soit précisé pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la commission encourage la collectivité régionale à doter d'une part, les lycées de livres d'auteurs réunionnais et de proposer d'autre part, aux communes des mesures incitatives visant à accroître de manière significative le nombre de livres d'auteurs locaux et régionaux (Océan Indien) dans les bibliothèques et les médiathèques. L'engagement du Conseil Régional dans cette voie constitue, par exemple, une action significative en matière de lutte contre l'illettrisme.

Arts plastiques

S'agissant de l'acquisition d'œuvres et d'objets d'art pour les structures muséales (660 480 euros d'investissement en 2004), la commission aurait souhaité que la liste des œuvres acquises par la collectivité régionale soit portée à la connaissance du public ainsi que les structures muséales dans lesquelles elles sont exposées.

À propos du FRAC, la commission s'interroge sur sa destinée et le devenir de ses collections alors que le Conseil Régional parle de centre d'art contemporain.

Enfin, dans le domaine des arts plastiques, la commission reconnaît les efforts de la collectivité régionale pour accueillir des expositions dans ses murs (Hall de l'hôtel de Région, CNR, Musées) tout au long de l'année. Cependant, elle fait remarquer au Conseil Régional qu'il serait plus judicieux de disposer de vrais lieux d'exposition. Aussi, l'encourage-t-elle à agir pour combler ce manque de salle d'une part et d'autre part à servir d'exemple en versant systématiquement, comme le prévoit la loi (article L 122-2 du Code de la propriété intellectuelle), des droits d'exposition aux artistes plasticiens qu'elle accueille dans ses locaux.¹

Musique

La commission tient à souligner le soutien qu'accorde le Conseil Régional au secteur de la musique réunionnaise. Toutefois, elle est surprise quant aux similitudes du texte et aux différences des chiffres aux pages 173 et 179 du bilan d'activités du Conseil Régional.

Deux exemples peuvent être cités :

- 1) le Bilan d'activités précise en page 173 que 73 607 euros ont été consacrés à l'enregistrement d'un CD, alors qu'en page 179, il révèle que « 75 757 euros ont été attribués afin de permettre à des artistes de réaliser l'enregistrement de leur CD ».
- 2) Pour ce qui est du rayonnement de la culture réunionnaise à travers le monde, le bilan d'activités signale d'une part, en page 173 que « les groupes ont été soutenus à hauteur de 135 982 euros pour se produire à l'étranger : pays de la zone Océan Indien, Inde, Europe... », et d'autre part, en page 179 que « la Région soutient les groupes à

¹ Le droit d'exposition ou de présentation publique est prévu par l'article L 122-2 du Code de la propriété intellectuelle, au titre du droit de représentation. Il permet à un auteur d'autoriser ou d'en interdire la communication au public.

Toute personne souhaitant exposer une oeuvre d'art, même si elle en est propriétaire, doit obtenir l'accord écrit de l'artiste avant de pouvoir la présenter au public. La loi exige en effet qu'un contrat soit conclu et pour que cette cession soit valable, le contrat devra mentionner le droit cédé, le domaine d'exploitation de l'oeuvre qui devra être délimité quant à son étendue, à sa destination, au lieu et à la durée de l'exposition. En contrepartie de l'exploitation de l'oeuvre, la loi prévoit une rémunération pour l'auteur.

Source http://www.fraap.org/article.php?id_article=200

hauteur de 140 531 euros pour se produire à l'étranger : pays de la zone Océan Indien, Inde, Espagne, Mali... ».

Aussi, la commission demande-t-elle au Conseil Régional d'adopter une expression claire et précise sur ce point afin que l'action régionale en matière de musique ne souffre d'aucun discrédit alors que les acteurs la jugent globalement positive.

MURC

En ce qui concerne le projet de Maison de l'Unité Réunionnaise et des Civilisations (MURC), la commission fait remarquer que des interrogations subsistent notamment sur :

- l'importance des crédits qui seront mobilisés pour le fonctionnement de cette structure ;
- la prise en compte effective et réelle des conclusions issues des États Généraux de la Culture dans le projet de la MURC.

En effet, en tant qu'espace de dialogue, d'expression de difficultés et de doléances pour les acteurs culturels et d'explication pour les élus, la commission estime que les États Généraux de la Culture doivent servir non seulement à définir la politique culturelle régionale 2006-2010, mais aussi à enrichir le projet culturel de la MURC.

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

La commission tient à souligner les efforts réalisés par le Conseil Régional dans ce domaine pour démocratiser l'usage des TIC tant dans les sphères privées que publiques et rendre leurs actions plus efficaces et plus performantes. Plus particulièrement, la commission se réjouit de l'achèvement du Réseau Régional à haut débit - GAZELLE - et de l'action de la collectivité régionale en faveur de la baisse des coûts du câble optique sous-marin SAFE (South Africa Far East). S'agissant de ce même câble SAFE, la commission demande au Conseil Régional de faire en sorte que ce ne soit plus « une autoroute qui débouche sur un chemin vicinal » et par conséquent d'œuvrer au renforcement des infrastructures terrestres à destination des usagers de La Réunion.

AVIS DE LA COMMISSION 2

sur le bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2004

Éducation

La commission partage les objectifs de la Région de tout mettre en œuvre pour conduire les jeunes Réunionnais vers la réussite et leur garantir un service de qualité. Elle note dans ce sens l'inquiétude de la collectivité face à l'impact financier que constitue le transfert des TOS.

Budgétairement, elle constate que les sommes consacrées notamment à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur ont subi une érosion importante en 2004.

Capacités d'engagement (en euros)

<i>Secteurs</i>	2003		2004	
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>
Ens. secondaire	64 605 722	58 189 041,07	53 677 374	45 597 335,90
Ens. supérieur	7 790 777	8 258 178,95	9 490 961,69	6 482 325,37

Crédits de paiement (en euros)

<i>Secteurs</i>	2003		2004	
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>
Ens. secondaire	66 635 872	49 253 000,48	63 291 147	47 215 982,98
Ens. supérieur	8 074 494	5 669 782,42	9 648 025	7 576 878,34

Enseignement secondaire

L'intervention de la collectivité en matière de *constructions* a retenu toute l'attention de la commission.

Elle s'interroge tout d'abord sur la capacité de la Région à rattraper les retards pris en matière de constructions de nouveaux lycées, eu égard à ses éléments de bilan et à la stratégie de maîtrise de dépenses budgétaires (hors grands projets) définie par la collectivité depuis quelques exercices. Dans le cadre de la mandature 2004-2010, la collectivité devra en effet achever le PPI 3 par la livraison en 2007 de St-Paul IV, en 2008 de St-Benoît IV, mettre en service en 2010 les trois établissements du volet complémentaire mais aussi se lancer dans l'élaboration du PPI 4.

La commission espère, au vu du caractère prioritaire de ce programme que la Région mobilisera les moyens d'investissements nécessaires afin « d'offrir des conditions optimales de travail et de vie scolaire aux lycéens et aux équipes pédagogiques ».

Dans un contexte de croissance des effectifs scolaires jusqu'en 2030, la commission souligne une fois de plus la nécessité de :

- offrir des places en nombre suffisant dans les lycées afin notamment de donner une seconde chance aux « recalés » du baccalauréat,
- enrichir l'offre de formations dans les filières professionnelles et technologiques,
- réduire la taille des établissements afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie au sein de l'enceinte scolaire,

mais aussi de résoudre en amont les problèmes d'acquisition foncière pour éviter tout retard d'engagement des autorisations de programme.

Contrairement aux orientations nationales et compte tenu du tissu socio-économique de l'île, la commission demande que la création de lycées professionnels soit envisagée en même temps que celle de lycées d'enseignement dans ses programmes de construction à venir.

Par ailleurs, la volonté affichée de la collectivité de construire des lycées HQE recueille une fois de plus le soutien de la commission, la Région Réunion jouant ainsi son rôle de locomotive en matière de développement durable. Si l'ouverture du premier établissement en août 2004 n'a pas encore permis d'avoir un recul pour une évaluation de ce concept HQE, il paraît souhaitable que cette évaluation se fasse à la fin de l'année scolaire 2004-2005.

En matière de *réhabilitation*, la commission note que les réalisations en 2004 n'ont pas été à la hauteur des prévisions puisque quatre lycées pâtissent du retard d'engagement de travaux. Aussi, encourage-t-elle la collectivité régionale à accentuer son effort dans ce domaine afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie dans ces anciens établissements.

Par ailleurs, les interventions de la Région en ce qui concerne la *maintenance du patrimoine* immobilier des lycées construits avant la décentralisation et les *équipements pédagogiques* des lycées sont globalement satisfaisantes en terme de résultat ; la commission l'encourage à maintenir cet effort.

De même, la mise en place d'un dispositif d'aide aux familles pour *l'accès aux manuels scolaires* est à saluer. La commission regrette cependant que la population lycéenne ayant bénéficié de cette opération « Primo' Livres » ne s'élève qu'à 70 % ; ce résultat lui paraît insuffisant et le dispositif ne semble pas avoir favorisé véritablement les jeunes de l'enseignement professionnel (difficultés pour les associations de parents d'élèves pour entrer dans les LP ; besoins scolaires différents) alors qu'il s'agit bien souvent d'élèves issus des milieux les plus modestes.

La commission réitère son souhait de voir la collectivité offrir, à l'instar d'autres régions métropolitaines, d'une part la gratuité totale des manuels scolaires et d'autre part, compléter ce dispositif par une mesure d'aide aux premiers équipements nécessaires aux filières professionnelle et technologique.

En outre, la commission appelle la collectivité à une certaine vigilance quant à la périodicité du renouvellement des collections.

Enfin, la commission s'étonne de ne trouver aucune action forte en faveur de la promotion et du développement de la *langue et de la culture régionales* alors que la collectivité régionale a inscrit la maîtrise des langues, l'épanouissement de l'enfant réunionnais et la lutte contre l'illettrisme dans ses axes d'interventions.

Membre du Conseil Académique de la Langue et de la Culture Réunionnaise, la Région a toute latitude pour infléchir la politique académique et soutenir la production d'outils pédagogiques. L'absence d'information en direction des familles et des enseignants explique en partie le manque de demandes pour l'option LCR.

Enseignement primaire

La commission se félicite de l'effort exceptionnel (hors compétence) de la Région en faveur de la réhabilitation du *bâti scolaire du 1^{er} degré*, effort qui témoigne de l'importance que les élus de la Région accordent à la réussite de nos très jeunes élèves. Il lui paraît cependant souhaitable que la collectivité étudie, après évaluation, la reconduction d'un tel programme d'aide aux communes afin que tous les élèves du Primaire puissent bénéficier d'un environnement favorable à leur développement. Encore trop de bâtiments scolaires (sans compter les équipements, le fonctionnement ...) renvoient aux familles, aux enseignants, aux éducateurs et surtout aux élèves une image peu valorisante de ce qui se joue entre 3 et 11 ans à l'école.

Enseignement supérieur et recherche

L'intervention de la Région en matière d'enseignement supérieur et en matière de recherche reste significative.

La commission relève ainsi :

- un fort soutien pour le développement des pôles d'excellence ,
- la poursuite des aides aux étudiants de 3^{ème} cycle,
- des investissements importants en matière de construction,
- le maintien du soutien à la valorisation de la recherche et à la diffusion de la culture scientifique.

Elle s'interroge sur le décalage entre les prévisions et les réalisations en ce qui concerne notamment le soutien à la recherche universitaire (chap. 901-130 082 : 1 833 500 euros de dépenses prévues / 930 463,57 euros de dépenses réalisées). Elle attire son attention sur les retards pris dans les versements de subventions destinées aux laboratoires de recherche.

Ce différé, pouvant aller jusqu'à 9 mois, ne peut qu'être extrêmement dommageable pour une gestion équilibrée des laboratoires de recherche.

Enfin, la commission se réjouit de la participation de la Région au développement des structures de recherche sur l'île. Il lui paraît toutefois souhaitable que la collectivité comme l'État poursuivent leurs actions pour favoriser la mutualisation des compétences existantes, pour une plus grande efficacité.

Mobilité éducative

La commission constate la politique volontariste de la collectivité dans ce domaine (taux de réalisation de 88 %).

Elle partage la volonté des acteurs à mettre en place un véritable dispositif d'accueil, d'accompagnement et de suivi des candidats qui offre à ces derniers toutes les chances de réussite.

Formation professionnelle

La commission note l'intérêt retenu par la collectivité régionale pour le lancement du nouveau *Plan Régional de Développement des Formations*. Elle rappelle son souci de voir dans son élaboration plus de places pour l'enseignement professionnel afin de répondre aux nombreuses demandes de jeunes souvent contraints de s'orienter par défaut vers des sections « non choisies ». De plus, elle souligne l'importance de se fonder sur un schéma prévisionnel des emplois publics et privés pour un PRDF pertinent.

Attachée à la défense de l'enseignement public, la commission souligne également la nécessité de développer davantage la filière scolaire de l'enseignement professionnel.

De même, elle lui recommande de se donner les moyens de conduire une politique ambitieuse, en partenariat avec l'Éducation nationale et les entreprises, axée sur la valorisation de la voie professionnelle et soucieuse d'assurer une meilleure information des élèves, des enseignants et des parents sur les filières et les métiers de l'enseignement professionnel.

En ce qui concerne la *professionnalisation des emplois-jeunes*, la commission aurait souhaité avoir un suivi des retombées des formations dispensées : combien d'emplois « emploi-jeunes » financés par la collectivité régionale ont pu être pérennisés ?

S'agissant de la *lutte contre l'illettrisme*, elle approuve l'orientation prise par la collectivité en partenariat avec l'État de confier une mission d'assistance et de veille au CARIF-OREF.

À ce titre, elle rappelle l'urgence de miser sur la prévention. « Le développement humain par l'investissement dans l'homme réunionnais » étant un des axes forts de la Région, la commission fait remarquer que ce développement doit reposer sur des bases solides qui, nous le savons, sont construites dès le plus jeune âge. La collectivité a mis l'accent sur les situations d'urgence ; à l'heure du développement durable, il semble indispensable que la Région ainsi que les autres acteurs interviennent davantage en amont. La commission espère qu'une telle réflexion pour une mise en œuvre cohérente et complète des actions de prévention de l'illettrisme puisse être élaborée dans le cadre de la plate-forme de lutte contre l'illettrisme.

La professionnalisation des acteurs de la formation intervenant sur le champ de l'illettrisme allant dans ce sens, la commission salue cette intervention.

Coopération régionale

S'agissant des actions de coopération régionale, la commission constate que la Région Réunion reste très active, intervenant sur les plans aussi bien multilatéral que bilatéral. Elle relève ainsi les points positifs suivants :

- la forte implication de la collectivité dans les activités de la COI et hors COI à travers son soutien aux nombreuses initiatives d'échanges dans des domaines aussi variés que l'économie, la recherche, la formation et l'aide humanitaire ;
- la volonté affichée de favoriser des échanges au niveau des États d'Afrique australe (SADC) avec des programmes de recherche et de développement économique ;
- le démarrage de plusieurs projets dans le cadre du programme INTERREG III B Océan Indien.

Concernant ce programme, la commission attire l'attention de la collectivité sur les difficultés rencontrées par les opérateurs pour monter des projets d'envergure ; difficultés dans l'élaboration du projet lui-même, la définition du cadre d'intervention et l'éligibilité des dépenses et surtout, dans le calage avec la programmation au sein des organismes candidats. La collectivité devrait s'impliquer davantage pour permettre d'optimiser cette source de financement et faciliter ainsi le développement de projets, notamment dans le domaine de la Recherche & Développement.

Il est regrettable aussi que les crédits du Fonds de Coopération Régionale aient connu une baisse significative par manque de projet répondant aux objectifs et principes posés par ce type de financement.

Sur la forme, la commission fait remarquer que le bilan d'activités ne permet pas d'évaluer précisément l'impact des actions de coopération au regard des deux objectifs stratégiques que la collectivité régionale s'est fixés :

- favoriser l'intégration de La Réunion dans son environnement régional ;
- faire de la coopération régionale, aussi bien gouvernementale que décentralisée, un atout majeur au service du codéveloppement durable de La Réunion et des pays de la zone.

Enfin, *financièrement*, la commission note que le budget propre de la Région enregistre un taux d'exécution satisfaisant de 93 % en capacité d'engagement et de 61 % du budget primitif en crédits de paiement.

Néanmoins, l'examen des comptes administratifs sur les derniers exercices montre l'évolution suivante :

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Capacité d'engagement (en euros)</i>		<i>Crédits de paiement (en euros)</i>	
	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisations</i>
2004	2 133 060	1 581 118,75	2 218 505	1 342 107,95
2003	3 035 107	2 758 651,98	1 995 794	1 373 622,14
2002	2 756 934	1 589 281,23	1 442 388	709 170,95
2001	11 008 000	7 240 143,00	9 658 000	3 592 531,60

La collectivité ayant fait de l'ouverture internationale et de l'intégration régionale un axe majeur de sa stratégie de développement de La Réunion, la commission souhaite de sa part un effort plus conséquent tant sur le plan budgétaire que sur celui de l'accompagnement pour les fonds extérieurs.

Affaires européennes

La commission note l'engagement fort de la collectivité régionale sur le positionnement de La Réunion dans le cadre de l'Union Européenne, en particulier en développant une démarche commune avec les autres RUP. Cet engagement est tout à fait indispensable pour que La Réunion puisse disposer d'un cadre favorable à son développement dans les années à venir.

Elle encourage également la collectivité régionale à poursuivre ses efforts sur les dossiers prioritaires en cours. En tout premier lieu, dans le court terme, le dossier de la réforme de l'OCM Sucre doit bénéficier de son appui afin de permettre à cette activité économique et sociale mais aussi culturelle, essentielle pour notre île, de bénéficier des adaptations indispensables. En ce qui concerne la préparation de la programmation 2007-2013, qui a débuté en 2004, la commission soutient la collectivité dans ses interventions qui visent à obtenir les adaptations correspondant à nos situations particulières.

Pour la mise en œuvre des fonds structurels, la commission se réjouit du bilan concernant le taux de programmation, pour les différents fonds, à fin 2004. Ceci traduit en effet l'engagement des co-financeurs, et en particulier de la Région, mais aussi de tous ceux qui mettent en œuvre ces crédits. Toutefois, pour chaque fonds, un tableau récapitulant le taux de programmation par grands axes paraît indispensable à la commission de manière à pouvoir affiner son analyse.

AVIS DE LA COMMISSION 3

sur le bilan d'activités du Conseil Régional pour l'exercice 2004

Aménagement

Dans ce domaine, la commission juge positives les actions menées en matière de :

- revitalisation de centres urbains ;
- structuration des bourgs ;
- politique de l'habitat.

Elle note favorablement le « *recentrage de l'action régionale sur les priorités initiales du Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU), à savoir contribuer à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)* » (p. 21).

Parallèlement, elle ne peut que déplorer l'apparente disparition de l'objectif de rééquilibrage du territoire, également affirmé dans le SAR de 1995.

Politique foncière

La commission note la progressive montée en charge de l'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR) qui est amené à devenir le fer de lance d'une politique d'acquisition foncière. Toutefois, la commission s'interroge sur l'évolution de la rédaction intervenue entre le rapport sectoriel du projet de BP pour l'exercice 2004 et le Bilan d'activités correspondant (p. 20).

L'EPFR ne viserait-il plus que le développement des zones agglomérées excluant ainsi l'objectif de rééquilibrage du territoire ?

Routes nationales

Le même type d'interrogation apparaît au vu de la répartition des investissements en matière de routes nationales (p.41). Malgré une diminution importante, mais provisoire, des investissements sur le secteur Ouest, celui-ci représente avec le secteur Nord près de 77% du budget consacré à ces routes en 2004, et pas moins de 84% sur la période 2001 – 2004.

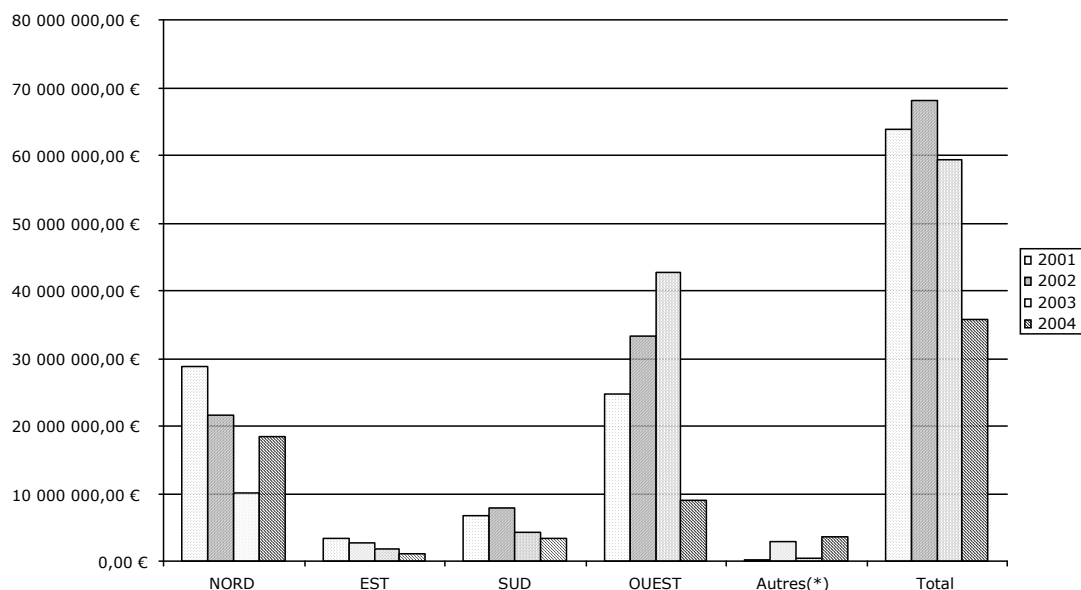
Pourtant, dans le même temps, le rapport indique :

- une apparente stabilisation de la croissance du trafic routier à 3% ;
- une croissance plus forte sur les secteurs pour atteindre dans :
 - o l'Est : 61 100 véhicules/jour à l'entrée est de Saint-Denis ;
 - o le Sud : 50 200 véhicules/jour à l'entrée ouest de Saint-Pierre.

La section la plus chargée demeure la liaison « Saint-Paul - Saint-Denis » avec 65 700 véhicules/jour.

Il convient toutefois de rappeler que l'effort d'aménagement régional passe notamment par la construction et l'entretien d'infrastructures routières. Par conséquent, il est fort vraisemblable que ce déséquilibre récurrent des investissements ne fasse qu'aggraver le déséquilibre connu par ailleurs sur le terrain.

Routes nationales - Evolution des interventions (2001 - 2004)



Plan Pluriannuel d'Endiguement des Ravines (PPER)

En matière d'endiguement des ravines (p. 23), la commission constate le résultat mitigé obtenu par les relances adressées aux communes (35 opérations déprogrammées) et encourage donc, une nouvelle fois, la Région à s'engager à mettre en œuvre un Schéma Directeur Régional d'Endiguement des Ravines afin d'assurer :

- la cohérence des aménagements au sein de chaque bassin versant ;
- la maîtrise d'ouvrage de ces travaux ;
- la liaison avec les orientations du SAR de 1995.

Environnement

À l'étape de l'élaboration des Orientations budgétaires pour l'exercice 2004, le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement s'était réjoui « de voir la Région prendre ses responsabilités en essayant d'assumer complètement son rôle d'acteur privilégié dans la mise en œuvre des principes de développement durable ».

La commission apprécie donc à sa juste valeur les efforts réalisés dans les secteurs suivants :

- la gestion et la protection du patrimoine naturel ;
- la gestion des déchets industriels ;
- la promotion du développement durable, notamment à travers la mise en œuvre de l'Agenda 21 de La Réunion ;
- la conduite d'une politique de maîtrise de l'énergie.

Qualité environnementale du bâtiment

À l'image de ce qui s'est fait pour l'insectarium (p.186), elle encourage la collectivité régionale à poursuivre l'introduction de principes de qualité environnementale du bâtiment dans le cadre de la construction ou du réaménagement des différents équipements régionaux.

Conservatoire Agronomique de Maison Rouge

La commission tient également à faire part de son intérêt pour le projet de Conservatoire Agronomique de Maison Rouge (p. 188) qui semble s'inscrire dans une logique de développement durable en développant plusieurs volets complémentaires :

- Environnement :
 - o Lékoferm : ferme éducative à destination des enfants ;
 - o Chemin paysager ;
 - o Diagnostic biomécanique et sanitaire des arbres, puis entretien permettant notamment le maintien d'un état sanitaire compatible avec la sécurité des visiteurs .
- Économie : formation de trois animateurs spécialisés (BEATEP F.P.) ;
- Social : 1,5 ha de plants de café Bourbon. Cette plantation a permis l'organisation d'un chantier d'insertion qui laisse désormais la place à une réelle activité agricole pérenne confiée à deux personnes employées à mi-temps et issues du premier chantier de plantation.

Agenda 21

La commission juge positif l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 de La Réunion et l'encourage dans l'élaboration d'une politique interne d'éco-gestion.

Concernant le journal électronique « Agenda 21 de La Réunion », bien qu'ayant participé à l'élaboration du premier numéro, la commission note que celui-ci n'a pour le moment fait l'objet d'aucune diffusion.

Énergie éolienne

La commission rappelle que le C.C.E.E. s'était montré très réservé quant aux conclusions que l'on pourrait tirer des études menées dans le cadre de la réalisation du schéma éolien.

En effet, le rapport constituant le Schéma Régional Éolien avait mis au jour le faible potentiel de développement de l'énergie éolienne compte tenu des orientations d'aménagement actuellement retenues pour La Réunion, mais également de la sensibilité importante de l'environnement réunionnais.

Par conséquent, la commission regrette les erreurs commises dans le cadre de l'expérience de ferme éolienne de Sainte-Rose. Au-delà de l'impact négatif sur le cadre de vie des riverains, de tels incidents portent un sérieux préjudice à la politique encore fragile de développement durable de l'île.

La commission appelle donc à une plus grande vigilance.

Déplacements

Dans ce domaine, la commission juge positives les actions menées en matière de soutien aux autres collectivités pour leurs actions en faveur du développement des transports collectifs et de l'utilisation du deux-roues sans moteur.

Afin d'éviter une saturation prématurée du réseau routier, mais également dans un souci de développement durable, la commission est convaincue que La Réunion devra, dans les prochaines années, présenter une offre variée de moyens de transports.

Elle encourage donc la collectivité à poursuivre ses efforts dans ce domaine et demande que chaque solution susceptible de contribuer à la lutte contre les problèmes de circulation urbaine et inter-urbaine soit étudiée et évaluée. Dans ce cadre, elle reste persuadée de l'impact positif que pourrait avoir une politique de promotion du deux-roues avec ou sans moteur.

Tourisme

La commission note la baisse enregistrée au niveau du nombre de touristes accueillis à La Réunion dans un contexte mondial qui voit le retour d'une croissance de 10% au niveau mondial.

Elle souhaite donc que le transfert de compétence réalisé au profit de la Région dans le domaine du tourisme soit l'occasion de mettre en œuvre, sur la base du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique (SDATR), une politique touristique volontariste.

Elle encourage la collectivité, conformément aux orientations stratégiques à l'horizon 2020, à inscrire ses actions en faveur du tourisme dans une logique de développement durable de l'île dans son environnement régional.

Sport et socio-éducatif

La commission réitère son regret de voir que le budget consacré à ce secteur a diminué alors que cette année de transition pour le Conseil Régional était pourtant inscrite comme année de l'éducation par le sport par l'Union européenne.

Projets sportifs locaux (p. 157))

La commission note favorablement l'activité de la collectivité dans le cadre de ces projets. Toutefois, elle attire l'attention sur le fait que, contrairement à ce qui est indiqué, le Comité Régional des Offices Municipaux des Sports (CROMS) n'est plus responsable de l'évaluation ni quantitative, ni qualitative des projets.

Socio-éducatif

La commission tient à rappeler que l'éducation populaire et le développement du secteur socio-éducatif sont une priorité pour le C.C.E.E..

La preuve de leur fonction éducative irremplaçable, mais aussi du rôle déterminant qu'ils peuvent avoir dans la vie de l'enfant n'est plus à faire. Aussi, la commission déplore-t-elle la rédaction de la conclusion (p. 170) qui semble symptomatique de l'engagement incertain, voire vacillant de la collectivité dans ce domaine.

.Aide à la création d'emplois (p. 158)

2002	18 créations d'emplois d'encadrants
2003	22 postes renouvelés ▶ dont 7 postes d'animateurs socio-éducatifs
2004	25 postes renouvelés ▶ dont 6 postes d'animateurs socio-éducatifs

Face à ce constat, la commission regrette que le rapport fasse l'économie d'une analyse des causes de cette situation et que, par conséquent, aucune solution ne soit envisagée :

Les associations du secteur socio-éducatif n'ont-elles pas été en mesure de pérenniser ces emplois ? Si c'est le cas, quel accompagnement la collectivité envisage-t-elle ?

.Aide aux organismes (p.160)

La commission s'interroge sur la mesure d'aide consistant « *principalement à soutenir les missions essentielles menées par le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)* ».

Sans remettre en cause la valeur de l'action menée par le CRIJ, la commission souligne que celui-ci peut difficilement être assimilé à un organisme socio-éducatif.

Tant bien même, ce serait le cas, l'aide à destination des acteurs du socio-éducatif doit-elle se limiter au soutien des classes transplantées et des classes APPN (Activités Physiques de Pleine Nature désormais officiellement appelées Sports de Nature) ?

.Formation de cadres (p.161)

La commission regrette tout d'abord l'utilisation inappropriée du terme « cadre » qui ne correspond pas à l'action réelle de la collectivité dans ce domaine qui concerne essentiellement le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs) et le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur de centre de vacances et de loisirs).

Décret n°87-716 du 28 août 1987

Article premier :

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur de centre de vacances et de loisirs sont destinés à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en centres de vacances ou de loisirs.

Il s'agit donc bien plus de formations à l'encadrement offrant des possibilités d'emplois saisonniers et une occasion d'insertion sociale et professionnelle. La nature de ces brevets explique d'ailleurs un fort *turn over* des animateurs qui, en moyenne, s'engagent sur une autre voie au bout de deux ans.

Considérant la vocation éducative, sociale et culturelle de ce secteur de l'animation, peut-on faire reposer cet investissement humain majeur uniquement sur du personnel de passage ? La réponse apportée par la collectivité n'apparaît pas claire.

En effet, les formations à caractère professionnel (p. 161) s'articulent essentiellement autour de l'offre du CREPS (Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sport) qui est elle-même principalement consacrée aux formations sportives.

Quant à l'information donnée sur la formation professionnelle en pages 110 et 111, elle apparaît à la commission comme étant peu significative :

468 816,75 € pour 95 personnes formées sur toute l'île, mais pour des formations de quel niveau et dans quelle proportion ?